



Parc naturel régional du Morvan  
Service Environnement  
Affaire suivie par : Camille GUET  
03 86 78 79 36  
[camille.guet@parcdumorvan.org](mailto:camille.guet@parcdumorvan.org)

---

## Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Bocage, forêts, milieux humides du Sud Morvan » FR2601015 Lundi 22 février 2020 - Luzy

---

### Présentes et présents :

- Annick Bertrand, *Commune de Lanty*
- Denis Bondoux, *Commune de Fâchin*
- David Boshart, *Direction départementale des Territoire de la Nièvre*
- Pierre Brossard, *Commune de Moulins-Engilbert*
- Béatrice Chareyre, *Direction départementale des Territoire de la Nièvre*
- Georges Chateau, *Commune d'Avrée*
- Mathieu Danvy, *Fédération de Chasse de la Nièvre*
- Michel Dumaret, *Commune de Saint-Léger-de-Fougeret*
- Olivier Faure, *Commune de Luzy et Président du COPIL*
- Bertrand Favier, *Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations*
- Camille Guet, *Animatrice Natura 2000, Parc naturel régional du Morvan*
- Charles-Edouard de Guillebon, *Office National des Forêts*
- Daniel Langlois, *Commune de Fâchin*
- Marie Leblanc, *Conservatoire botanique National du Bassin Parisien, antenne Bourgogne*
- Jean-Michel Moreau, *Commune de Sémelay*
- Olivier Mouron, *Agriculteur à Moulins Engilbert, FDSEA*
- Claire Thiallier, *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Bourgogne-Franche-Comté*
- Clémence Weck, *Animatrice Natura 2000, Parc naturel régional du Morvan*

### Excusés et excusées :

- Bernard Leblanc, *commune de Savigny-Poil-Fol*
- Vanessa Louis-Sidney et Stéphane Bénédict, *Agence de développement touristique de la Nièvre*
- Laurent Paris, *Parc naturel régional du Morvan*
- Grégoire Pierre-Dessaux, *Sous-préfet de Château-Chinon*
- Vincent Vilcot, *Société d'Histoire Naturel d'Autun*
- *Association Autun Morvan Ecologie*
- *Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre*
- *Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Nièvre*

Réunion présidée par Monsieur Olivier FAURE, Président du Copil du site Natura « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan », et animée par les animatrices Natura 2000 : Camille GUET et Clémence WECK.

En raison des conditions sanitaires, le Copil se déroulait à la fois en présentiel et en visioconférence.

### ***Début de la séance***

Monsieur Olivier FAURE ouvre la séance à 14h20 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes à ce Copil en son nom et au nom de la commune de Luzy.

Camille GUET donne les consignes du bon déroulé de la réunion, tant sur les interventions des personnes en visioconférence que sur les règles sanitaires pour les personnes en présentiel.

M. FAURE présente l'ordre du jour et poursuit sur le premier point : l'approbation du compte-rendu du Copil du 16 Janvier 2020, envoyé aux membres par e-mail.

⇒ Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### ***Bilan 2020 de l'animation Natura 2000***

(Diaporama 1 à 20 de la présentation)

#### **Diapo 6 : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

- M. MOURON trouve cela aberrant qu'un agriculteur qui a changé de numéro de PACAGE pour des raisons, par exemple, administratives, ne puisse pas souscrire aux MAE.

Réponse : C'est un défaut administratif du système de prolongation. Le dossier de contractualisation est lié au numéro PACAGE : une « prolongation » ne peut se faire que sous le même numéro. La réponse du défaut administratif n'est pas satisfaisante pour les agriculteurs impactés. Le problème a été remonté par tous les territoires ayant déposé un PAEC et la campagne 2021 se fera selon une autre stratégie qui ne les exclura pas.

Informations sur la campagne 2021, en attente de confirmation de la CRAEC, sur la diapo 29.

#### **Diapo 8 : Bilan étude MAEC**

- M. MOURON signale qu'il est inquiétant que les agriculteurs souscrivent à des MAEC pour avoir un soutien financier plutôt que pour avoir une aide vis à vis de l'écologie.

#### **Diapo 17 : Communication**

- M. MOREAU signale un problème sur le site web de l'INPN où est recensé le site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan ».

R : Ce site web n'est pas géré par l'équipe Natura 2000. Pour répondre à la question, il y a eu une confusion entre les deux sites Natura 2000 du Morvan. Les deux sites Natura 2000 sont bien sur le site web de l'INPN : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2601015>. Pour information, le site web géré par l'équipe Natura 2000 est : <http://biodiversitedumorvan.n2000.fr>

### ***Bilan budgétaire et moyens humains***

(Diapos 20 à 24)

Pas de remarques sur cette partie.

### ***Programmation 2021***

(Diaporamas 26 à 36)

### **Diapo 29 : MAEC**

- M. MOURON se désolé du fait que certains propriétaires ou locataires de parcelle en Natura 2000 ne sachent pas qu'ils sont en site Natura 2000.

R : Les notaires et propriétaires sont sensés donner l'information. L'équipe Natura 2000 essaye également de faire circuler l'information par plusieurs canaux. Il est également rappelé que les cartographies sont disponibles en mairie, sur géoportail ([geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)) ou sur le site de l'INPN (<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2601015>)

- M. MOURON demande que les agriculteurs soient sollicités pour faire des retours d'expérience vis à vis des MAEC.

R : C'est dans ce but que le stage de Jules DUPLAN a eu lieu, en lien étroit avec les agriculteurs qui ont pu donner leur ressenti via des questionnaires. Malheureusement à cause de la situation sanitaire, il n'a pas pu rencontrer beaucoup d'agriculteurs. Par ailleurs, dans les concertations pour la futur PAC, la Chambre d'Agriculture, représentante de la profession, est bien présente.

### **Diapo 27 : Contrat Natura 2000 forestier**

- Mme BERTRAND demande ce qu'un contrat Natura 2000 forestier engendre pour les communes

R : Il existe différents types de contrats Natura 2000 forestiers. Ces contrats sont mis en place sur la base du volontariat. Ils permettent de financer des actions en faveur des espèces et habitats à enjeux sur le site Natura 2000.

### **Diapo 33 : Sensibilisation**

- M. MOREAU demande par quel biais les informations sur les sorties nature passent.

R : L'information est relayée sur les réseaux sociaux, sur les sites web Natura 2000, du Parc, de l'association Bourgogne-Franche-Comté Nature, sur le logiciel Decibel Data (Tourisme de la Région), dans la presse locale, sur la lettre d'information et par mail (personnes inscrites à la liste de diffusion, offices de tourisme, centres sociaux, mairies...). Il est rappelé qu'il est possible de s'inscrire à cette liste de diffusion en faisant une demande aux animatrices Natura 2000.

### **Diapo 35 : Communication**

- M. MOURON demande plus d'information sur le projet de plaquette d'information sur le bocage.

R : Pour le moment, nous sommes au stade « projet », rien est encore définis. Cependant, nous aimerions nous appuyer sur la plaquette réalisée par le Pnr du Verdon.

⇒ *Après plusieurs échanges, il a été convenu que cette plaquette serait réalisée en concertation avec les acteurs locaux. Un groupe de travail sera alors monté pour ce projet. Si vous souhaitez participer à ce groupe de travail, vous pouvez vous manifester à l'adresse [clemence.weck@parcdumorvan.org](mailto:clemence.weck@parcdumorvan.org)*

Pas de question ou remarque supplémentaire sur la programmation 2021.

## Questions et remarques diverses :

### Travaux à Sémelay et Rémilly sur le réseau SNCF

- M. MOREAU signale que des travaux liés au réseau SNCF ont été réalisés sur les cours d'eau (passage de buse) en 2020. Il signale également qu'il y a parfois des entreprises qui ne respectent pas les préconisations données par la DDT lors de la demande d'autorisation de travaux. Une entreprise a également utilisé l'eau d'une borne incendie sans autorisation. M. DANVY appuie cette remarque car il a également lui-même pu faire ce constat, des interventions ont notamment eu lieu avec du matériel lourd sur des prairies très humides.

### Signature de l'arrêté pour validation du DOCOB

Mme CHAREYRE indique que l'arrêté lié à la validation du DOCOB a été signé par le Préfet le 5 février.

### Informations liées à Natura 2000 dans les mairies

- M. LANGLOIS demande si chaque mairie a un plan des parcelles en Natura 2000.

R : Dans chaque mairie, il y a la cartographie des limites du site Natura 2000 ainsi qu'une copie du DOCOB. Sur demande, il est possible d'obtenir une carte plus détaillée sur la commune. Vous pouvez également trouver les informations suivantes sur internet :

le DOCOB : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/tableau-de-bord-des-sites-a8221.html#58>

la cartographie : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Camille GUET fera le tour des mairies en 2021 afin de donner à chaque commune le nouveau DOCOB en version papier.

### Implantation d'antennes sur la commune d'Avrée

- M. CHATEAU signale qu'il est prévu l'implantation d'antennes de 32m de haut sur une partie des communes du site dû au réseau SNCF. M. CHATEAU demande quel est le lien avec Natura 2000 ?

R : Ce projet est soumis à étude d'impact. Des préconisations seront alors données par la DDT lors du dépôt du dossier.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Olivier FAURE, remercie les participants du COPIL pour ces riches échanges ; et clôt la réunion à 16h.

Compte-rendu rédigé par Camille GUET et Clémence WECK le 4 mars 2021.

M. FAURE,  
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan »



avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)  
L'Europe investit dans les zones rurales.

